



## BULLETIN D'INSCRIPTION – SOIRÉE PÉRIGORD ATTITUDE À PARIS

**Date :** Jeudi 9 juin 2022

**Horaires d'ouverture au public :** 18h – 22h

**Lieu :** Péniche Louisiane Belle, port de la Rapée, 75012 Paris

### UN RETOUR AU FORMAT D'AVANT COVID !

Après une édition 2020 annulée et une édition 2021 en format réduit consacrée uniquement aux professionnels en raison des normes sanitaires, l'édition 2022 s'annonce sous le signe des retrouvailles avec le format de 2018 et 2019. **Du grand public, des professionnels et près de 500 personnes** attendues en plein cœur de Paris sur une péniche donc l'adresse reste encore à préciser.

Nous revenons donc avec le concept de **stand collectif par appellation** sur lequel vous vous retrouverez avec d'autres vigneron pour faire la promotion collective de votre appellation et de la Périgord Attitude.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Avec **4 places par appellation** (et 8 pour le stand collectif Bergerac/Côtes de Bergerac), nous vous demandons de vous inscrire pour représenter une appellation en proposant 2 références.

Afin de vous accompagner dans la promotion de vos vins et de votre appellation, **l'IVBD participe au financement de vos échantillons** à hauteur des tarifs du stock outil (Grille tarifaire : <https://drive.google.com/file/d/1jJULUKAHYZIghFMVvhoelP-stTKo5gnwi/view?usp=sharing>)

Pour que vous puissiez optimiser votre déplacement en région parisienne et en profiter pour réaliser des visites clients ou du démarchage commercial, nous mettons en place comme sur les précédentes éditions un **forfait animation de 200€ HT** vous permettant de financer votre déplacement, votre hébergement et vos frais de restauration. Pour cela, vous devez nous fournir **avant le 25 mai 2022** un devis sans détail indiquant « Prestation Animations Périgord Attitude Paris » d'un montant de 200€ HT.

### LE PETIT + :

- Des invitations seront envoyées à un large panel de professionnels via notre partenaire Terre des Vins en région parisienne et vous permettront de faciliter votre prospection en amont de l'évènement.
- 2 invitations par entreprises vous seront fournies pour inviter vos clients parisiens.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Un groupage des échantillons sera mis en place par l'IVBD comme pour les précédentes éditions. Il vous sera demandé d'apporter vos bouteilles au pôle viticole au plus tard le 25 mai 2022 (nous reviendrons vers vous à ce sujet avec notamment le nombre de bouteilles à commander).
- Le choix du mode de déplacement, d'hébergement et de restauration est à la charge de l'entreprise participante.



## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

***A renvoyer avant le 22 avril 2022 à [valentin.trijoulet@vins-bergeracduras.fr](mailto:valentin.trijoulet@vins-bergeracduras.fr) avec votre devis d'animation***

**Nom du domaine :** .....

**Nom du contact pour l'évènement :** .....

**Numéro de téléphone portable :** .....

**E-mail :** .....

**Appellation(s) représentée(s) :**

- |   |   |                                     |
|---|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bergerac/Côtes de Bergerac | <input type="checkbox"/> Côtes de Duras | <input type="checkbox"/> Saussignac |
| <input type="checkbox"/> Montravel                  | <input type="checkbox"/> Rosette        |                                     |
| <input type="checkbox"/> Pécharmant                 | <input type="checkbox"/> Monbazillac    |                                     |

**Référence 1 proposée\* (nom domaine, millésime, appellation, Label environnemental) :**

.....

**Référence 2 proposée\* (nom domaine, millésime, appellation, Label environnemental) :**

.....

*\* Nous pourrions être amenée à revenir vers vous pour vous demander de modifier une référence afin d'assurer la représentativité de tous les types et couleurs de vins en fonction des inscrits.*

*En m'inscrivant, je m'engage à fournir les références proposées pour la soirée (facturé au prix du stock outil) et à être présent toute la durée de l'opération pour servir mes vins et représenter mon appellation.*

***Signature et cachet de l'entreprise***